

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juillet 2020

L'an 2020 et le 10 Juillet à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Feuillarde sous la présidence de
RATILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mme PERROT Emilie Ep MALASSENET, MM : BAILLARD Jean-Claude, , GATOUILLAT Maxime, GILOT Jérôme, LIANO Jacques, MARTEAU Dominique, PINAULT Sylvain, RIGAUDEAU Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration :
M. HENAULT Gilles à Mme PERROT Emilie Ep MALASSENET
Excusé : BOULMIER Franck

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 11/09/2020
et publication ou notification
du : 11/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme PERROT Emilie Ep MALASSENET

ACCEPTION DU COMPTE DE GESTION

réf : COM_2020_36

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par

le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans les écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ACCEPTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

réf : COM_2020_37

Sous la présidence de Monsieur Jacques LIANO chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal de l'année 2019 :

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DELEGUE TITULAIRE ET DELEGUE SUPPLEANT A LA CANTINE DE NERONDES

réf : COM_2020_38

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la cantine scolaire de Nérondes :

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'élire Emilie MALASSENET, délégué titulaire et Jean-Pierre RATILLON Délégué suppléant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

réf : COM_2020_39

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2020 qui s'élève en dépenses et en recettes à 347 538,35€ pour la section de fonctionnement et à 123 079,50 € pour la section d'investissement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

réf : COM_2020_40

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à 10 pour et 0 contre, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020
- Taxe foncière (bâti) : 11,55
- Taxe foncière (non bâti) : 28,85

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE MENETOU-COUTURE

réf : COM_2020_41

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'avec la crise sanitaire actuelle le comité des fêtes n'a pas pu organiser les manifestations prévues et propose de verser une subvention exceptionnelle.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association du comité des fêtes de Menetou-Couture pour l'année 2020.

Les crédits sont inscrits au Budget 2020 CHAPITRE 65 CHARGES DE GESTION COURANTE.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES AINES RURAUX DE MENETOU-COUTURE

réf : COM_2020_42

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'avec la crise sanitaire actuelle le club des aînés ruraux n'a pas pu organiser les manifestations prévues et propose de verser une subvention exceptionnelle.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association des aînés ruraux de Menetou-Couture pour l'année 2020.

Les crédits sont inscrits au Budget 2020 CHAPITRE 65 CHARGES DE GESTION COURANTE.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

réf : COM_2020_43

Après approbation du Compte Administratif 2019 dans sa séance du 10/07/2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 à la section d'investissement pour un montant de 38 513,49 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE PASSE RECOMPOSE DE GARIGNY

réf : COM_2020_44

Monsieur le Maire expose aux membres présents du besoin financier de cette association qui a pour projet la restauration des vitraux de l'église de Garigny et propose de verser une subvention afin d'aider ce projet à hauteur de 300€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association « Le passé Recomposé » pour l'année 2020.

Les crédits sont inscrits au Budget 2020 CHAPITRE 65 CHARGES DE GESTION COURANTE.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Néant

Séance levée à : 22h:00

En mairie, le 28/09/2020
Le Maire
Jean-Pierre RATILLON